RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 01089
Numéro SIREN : 347 706 095
Nom ou dénomination : ABER

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2018 sous le numéro de dépôt 3701

Greffe du tribunal de commerce de Rennes : dépôt N°3701 en date du 30/05/2018

Imprimé obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES DE LA LANDE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 4 7 7 0 6 0 9 5 0 0 0 4 4 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30 09 2017 Net 3	N-1 30 09 2016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	73 552	AG 71 699	1 853	191
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	419	AQ 419		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	699	AS 430	269	502
	Autres immobilisations corporelles	AT	368 967	AU 229 408	139 559	150 734
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	7 561 094	CV	7 561 094	7 112 494
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	400	BI	400	400
	TOTAL (II)	BJ	8 005 131	BK 301 956	7 703 175	7 264 321
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	2 965	BM	2 965	4 533
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		3 110
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	614 134	BY	614 134	549 856
	Autres créances (3)	BZ	1 439 737	CA	1 439 737	1 135 737
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	8 431 195	CG	8 431 195	7 449 685
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 380	CI	11 380	1 628
	TOTAL (III)	CJ	10 499 411	CK	10 499 411	9 144 549
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	18 504 542	1A 301 956	18 202 586	16 408 870

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

DÉPÔT DU 30 MAI 2018 TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES 03701

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80 000	80 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	13 621 229	12 137 772
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 096 579	1 955 649
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	16 597 809	14 973 422
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	16 373	16 373
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	16 373	16 373
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 111 102	997 731
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 852	36 515
	Dettes fiscales et sociales	DY	411 451	384 828
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 588 404	1 419 074
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	18 202 586	16 408 870

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 588 404	1 419 074
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	2 511 233	FH		FI	2 511 233	2 416 843
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 511 233	FK		FL	2 511 233	2 416 843
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	327 280	288 940
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 838 513	2 705 783
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 398	2 291
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	1 568	313
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	807 358	787 363
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	56 958	51 786
	Salaires et traitements*					FY	791 568	720 505
	Charges sociales (10)					FZ	310 388	293 974
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	46 064	43 368
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		16 373
	Autres charges (12)					GE	15 873	26 288
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 031 176	1 942 262
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	807 338	763 521
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 468 128	1 391 153
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	145 717	128 663
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 613 846	1 519 816
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	18 404	19 365
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	18 404	19 365
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 595 442	1 500 451
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 402 780	2 263 973

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

Néant ☐ .*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 400	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 400	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	546	21 411
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 400	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 946	21 411
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(546)	(21 411
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	305 655	286 912
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 453 759	4 225 599
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 357 180	2 269 950
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 096 579	1 955 649
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	546	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	327 280	288 940
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSION TITRE MOREL	1 400	1 400
EXERCICES ANTERIEURS	546	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
REGUL COMPTES GMP	546	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ormulaire obligatoire (article 53 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	70 122	KE		KF	3 430
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP	419	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	699	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	157 723	KW		KX	25 846
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	99 409	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	83 202	LC		LD	7 042
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE	1 220	LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	342 672	LO		LP	32 888
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U	7 112 494	8V		8W	450 000
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	400	1U		1V	
	TOTAL IV	LQ	7 112 894	LR		LS	450 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	7 525 688	ØH		ØJ	486 318

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW	73 552	1X	73 552
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	419	MI	419
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	699	ML	699
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	183 569	MO	183 569
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP		MQ	99 409	MR	99 409
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	5 475	MT	84 769	MU	84 769
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	1 220	MX	1 220
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	5 475	NH	370 085	NI	370 085
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX	1 400	ØY	7 561 094	ØZ	7 561 094
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	400	2G	400
	TOTAL IV	I3		NJ	1 400	NK	7 561 494	2H	7 561 494
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	6 875	ØL	8 005 131	ØM	8 005 131

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30092017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

Néant [x] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(6) AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	69 931	PF	1 768	PG		PH	71 699
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	419	PW		PX		PY	419
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	197	QA	233	QB		QC	430
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	42 223	QE	20 858	QF		QG	63 081
	Matériel de transport	QH	82 229	QI	14 418	QJ		QK	96 647
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	66 368	QM	8 787	QN	5 475	QO	69 679
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	191 436	QV	44 296	QW	5 475	QX	230 257
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	261 367	ØP	46 064	ØQ	5 475	ØR	301 956

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR) NW | Total général non ventilé (NS + NT + NU) NY | Total général non ventilé (NW - NY) NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	16 373	5W		5X		5Y	16 373
	TOTAL II	5Z	16 373	TV		TW		TX	16 373
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	16 373	UB		UC		UD	16 373
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DECLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

30/09/201

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
PROVISION LITIGE URSSAF	16 373			16 373

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	400	UV		UW	400
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	614 134		614 134		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	65 908		65 908		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 592		8 592		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	2 190		2 190		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	1 346 267		1 346 267		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	16 780		16 780		
	Charges constatées d'avance	VS	11 380		11 380		
	TOTAUX	VT	2 065 651	VU	2 065 251	VV	400
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	514	514		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	65 852	65 852		
Personnel et comptes rattachés		8C	86 380	86 380		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	107 416	107 416		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	24 636	24 636		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	160 468	160 468		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	32 551	32 551		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 110 588	1 110 588		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 588 404	VZ 1 588 404		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ABER
Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros
Siège social : 4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
347 706 095 RCS RENNES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 MARS 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 2 096 579 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice .....2 096 579 euros

A titre de dividendes, pour .....472 192 euros
Soit 16 euros par action

Le solde, soit la somme de .....1 624 387 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 15 245 616 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1er avril 2018.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 472 128 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 64 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement	Dividende par titre
30/09/2016	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €
30/09/2015	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €
30/09/2014	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Dominique GADONNEIX

Ouest Conseils Audit

3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 Quimper Cedex
France

Gorioux Faro & Associés

11, rue Félix Le Dantec

29018 Quimper Cedex
France

S.A.S. ABER

4, Rue Henri Pollès
ZAC de Mivoie
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2017

S.A.S. ABER

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux associés,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABER relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5- Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, le 1er mars 2018

Société GORIOUX FARO ET ASSOCIES
Commissaire aux comptes
Représentée par C. FARO

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux comptes
Représentée par D. DENIEL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : SAS ABER
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES DE LA LANDE
Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 34770609500044
Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092017 Net 3	N-1 30092016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	73 552	AG 71 699	1 853	191
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	419	AQ 419		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	699	AS 430	269	502
	Autres immobilisations corporelles	AT	368 967	AU 229 408	139 559	150 734
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	7 561 094	CV	7 561 094	7 112 494
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	400	BI	400	400
	TOTAL (II)	BJ	8 005 131	BK 301 956	7 703 175	7 264 321
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	2 965	BM	2 965	4 533
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		3 110
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	614 134	BY	614 134	549 856
	Autres créances (3)	BZ	1 439 737	CA	1 439 737	1 135 737
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	8 431 195	CG	8 431 195	7 449 685
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 380	CI	11 380	1 628
	TOTAL (III)	CJ	10 499 411	CK	10 499 411	9 144 549
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	18 504 542	IA 301 956	18 202 586	16 408 870

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Dossier N° 000000 en Euros.

QUADRATUS Informatique

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80 000	80 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	13 621 229	12 137 772
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 096 579	1 955 649
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	16 597 809	14 973 422
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	16 373	16 373
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	16 373	16 373
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 111 102	997 731
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 852	36 515
	Dettes fiscales et sociales	DY	411 451	384 828
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 588 404	1 419 074
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	18 202 586	16 408 870

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 588 404	1 419 074
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000000 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	2 511 233	FH		FI	2 511 233	2 416 843
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 511 233	FK		FL	2 511 233	2 416 843
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	327 280	288 940
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 838 513	2 705 783
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 398	2 291
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	1 568	313
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	807 358	787 363
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	56 958	51 786
	Salaires et traitements*					FY	791 568	720 505
	Charges sociales (10)					FZ	310 388	293 974
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	46 064	43 368
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		16 373
	Autres charges (12)					GE	15 873	26 288
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 031 176	1 942 262
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	807 338	763 521
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 468 128	1 391 153
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	145 717	128 663
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 613 846	1 519 816
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	18 404	19 365
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	18 404	19 365
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 595 442	1 500 451
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 402 780	2 263 973

Dossier N° 000000 en Euros.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 400	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 400	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	546	21 411
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 400	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 946	21 411
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(546)	(21 411)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	305 655	286 912
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 453 759	4 225 599
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 357 180	2 269 950
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 096 579	1 955 649
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II	546	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	327 280	288 940
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSION TITRE MOREL	1 400	1 400
EXERCICES ANTERIEURS	546	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
REGUL COMPTES GMP	546	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000000 en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

b) Les principes comptables appliqués par la société ABER sont principalement les suivants :

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'achat. L'appréciation se fait au regard de la valeur de marché.
Si la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

- Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	1 an
Installations agencements constructions	5 ans

Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de Transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et de formation	3 ans
Mobilier	10 ans

Immobilisations financières

Les participations et autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.
Lorsque les prévisions d'exploitation mettent en évidence, que le coût d'acquisition des titres devient supérieur à la quote-part de situation nette de la société, une provision est constatée pour le montant de cette différence si celui-ci est significatif.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation du Groupe à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Résultat exceptionnel

Les évènements dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

c) Changement de méthodes comptables

Néant.

B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En date du 17 octobre 2016, la société ABER SAS a signé un protocole d'accord portant sur l'acquisition de l'intégralité des titres (500 titres) de la société ABER PROPRETE HORIZON (anciennement BOURGOGNE ENVIRONNEMENT), laquelle détenait une participation majoritaire (4 984 parts sur 5 000) au sein du capital de la société MOREL SARL.
Ce protocole portait également sur l'acquisition des 14 parts résiduelles de la société MOREL SARL ; parts qui ont par la suite été cédées à la société ABER PROPRETE HORIZON dans le cadre de l'opération de transmission universelle de patrimoine opérée entre ces deux dernières sociétés.

C – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

D - NOTES SUR LE BILAN

▪ BILAN ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs en K euros	30/09/2016	Acquisitions	Diminutions	30/09/2017
Immobilisations incorporelles	70	3		74
Installations techniques, mat. & outill. industriels	1			1
Installations générales agencements divers	158	26		184
Matériel de transport	99			99
Matériel de bureau et mobilier	83	7	5	85
Emballages récupérables et divers	1			1
Total	**413**	**36**	**5**	**443**

2. Immobilisations financières

Valeurs en K euros	30/09/2016	Augmentations	Diminutions	30/09/2017
Titres de participation	7 112	450	1	7 561
Total	**7 112**	**450**	**1**	**7 561**

3. Amortissements et provisions

1. Amortissements

Valeurs en K euros	30/09/2016	Augmentations	Diminutions	30/09/2017
Immobilisations incorporelles	69	2		71
Agencements des constructions	1			1
Installations techniques, mat. & outill. industriels	1			1
Installations générales agencements divers	42	21		63
Matériel de transport	82	14		96
Matériel de bureau et mobilier	66	9	5	70
Total	**261**	**46**	**5**	**302**

2. Provisions

Valeurs en K euros	30/09/2016	Dotations	Reprises	30/09/2017
Amortissements dérogatoires				
Total provisions réglementées	0	0	0	0
Pour litiges				
Autres provisions	16			16
Total provisions pour charges	16	0	0	16
Sur stocks et en cours				
Clients				
Fonds commun de placement				
Autres provisions				
Total provisions pour dépréciation	0	0	0	0
Total	**16**	**0**	**0**	**16**
- exploitation				
- financier				
- exceptionnel				

4. Créances

1. Etat des créances

Valeurs en K euros	Montant	à 1 an au plus	à plus d'un an
Autres immobilisations financières	0	0	
Créances clients et comptes rattachés	614	614	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Impôts sur les sociétés	66	66	
Taxe sur la valeur ajoutée	9	9	
Autres impôts et taxes	2	2	
Groupes et Associés	1 346	1 346	
Débiteurs divers	17	17	
Charges constatées d'avances	11	11	
Total	**2 066**	**2 066**	**0**

2. Charges constatées d'avance

Valeurs en K euros	Montant
Charges d'exploitation	11
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	0
Total	**11**

3. Produits à recevoir

Valeurs en K euros	Montant
CICE 2017	28
Total	**28**

4. CICE

Le montant du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité des entreprises) acquis au titre de l'exercice s'élève à 33 K€. Il a été comptabilisé en soustraction de l'impôt sur les sociétés (compte 699100).

Le produit à recevoir a été constaté au même rythme que les versements des rémunérations éligibles (du 01 janvier au 30 septembre 2017) pour un montant de 28 K€.

La créance d'impôt du CICE au titre de l'année 2016 a été imputée en diminution de l'impôt dû, et dans le cas d'un solde résiduel, a fait l'objet d'une demande de remboursement, ou d'une imputation sur les versements ultérieurs d'acomptes d'impôt sur les sociétés.

Au cours de l'exercice, le CICE a servi à financer les efforts de l'entreprise en matière :

- D'investissement
- De formation
- De recrutement
- De couverture des besoins en fonds de roulement

▪ BILAN PASSIF

1. Capital social

Le capital social, soit 800 000 euros, est composé de 29 512 actions de nominal 27,11€.

2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en K€	Montants
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	14 973
Variation du capital	
Résultat de l'exercice	2 097
Distribution de dividendes	-472
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	16 598
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	**1 625**

3. Dettes

1. Etat des dettes

Valeurs en K euros	Total	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	1		
Fournisseurs et comptes rattachés	66	66		
Personnel et comptes rattachés	86	86		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	107	107		
Impôts sur les sociétés	25	25		
Taxe sur la valeur ajoutée	160	160		
Autres impôts et taxes	33	33		
Groupe et associés	1 111	1 111		
Total	**1 588**	**477**	**0**	**0**

2. Charges à payer

Valeurs en K euros	Montant
CET	11
Formation continue	10
Taxe d'apprentissage	5
Taxe sur les véhicules de sociétés	2
Taxe sur les salaires	5
Fournisseurs, factures non parvenues	22
Congés payés	38
Charges sociales et fiscales sur congés payés	16
Primes Conventionnelle	2
Charges sociales et fiscales sur primes conventionnelle	1
Total	**112**

3. Produits constatés d'avance

Néant.

E – NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

1. Répartition par secteur d'activité

Valeurs en K euros	Montant
Production services	2 511
Total	**2 511**

2. Répartition par zone géographique

Valeurs en K euros	Montant
France	2 511
Total	**2 511**

2. Détail du résultat exceptionnel

Valeurs en K euros	Charges	Produits
Régularisations diverses	1	
Total	**1**	**0**

F – AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen

Cadres	3
Employés	18
Total	**21**

2. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Valeur en K euros	Montants concernant les entreprises	
Postes	**liées**	**avec lesquelles la société a un lien de participation**
Créances diverses		1346
Clients		594
Fournisseurs		2
Produits financiers		19

3. Engagement en matière de retraites

Le montant global des engagements retraite s'élève à 21 479 €.

Données en €

Tranche	Effectif	Indemnité à verser	Valeur probable	Valeur actuelle probable	Dette actuarielle
De 20 à 24 ans	3	26 896	2 872	1 498	23
De 25 à 29 ans	5	61 960	8 564	4 755	380
De 30 à 34 ans	1	12 932	2 208	1 308	280
De 35 à 39 ans	2	26 775	5 408	3 466	480
De 40 à 44 ans	3	36 533	9 209	6 314	1 849
De 45 à 49 ans	2	27 125	9 900	7 396	2 747
De 50 à 54 ans	3	14 176	7 523	6 277	2 789
De 55 à 59 ans	1	1 977	1 264	1 113	477
60 ans ou plus	1	18 648	14 877	13 962	12 452

Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'actualisation : 1,6 %.
- Augmentation annuelle des salaires : 1% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Départ en retraite prévu à l'âge de 65 ans pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de rotation : 5% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de charges sociales patronales : 43 % pour les catégories cadres et non cadres.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2010-2012.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

4. Liste des filiales et participations

Filiales et Participations de la société (valeur en K€)	VNC des titres détenus	Quote part du capital détenu	Capital	Autres capitaux propres résultat inclus	Nombre actions	Chiffre d'affaires Hors taxes
SAS BRET NET	1 034	99,96%	1 000	9 016	61 500	21 286
SARL TOP SERVICES	27	99,96%	120	1 808	7 500	2 027
SAS IRIS	40	100,00%	40	738	400	342
SARL ABER PROPRETE SAPHIR	2 249	99,87%	247	4 508	2 467	17 186
SARL ABER ATLANTIQUE	104	86,67%	120	-383	1 200	1 153
SAS ABER AZUR	3 659	100,00%	1 120	4 654	112 000	18 086
SAS ABER PROPRETE HORIZON	449	100,00%	40	876	500	1 522

5. Société établissant des comptes consolidés

La société ABER S.A.S est la société consolidante du groupe ABER.
Les sociétés consolidées sont les suivantes :

- S.A.R.L. ABER ATLANTIQUE
- S.A.R.L. ABER PROPRETE SAPHIR
- S.A.R.L. TOP SERVICES
- S.A.S. ABER PROPRETE AZUR
- S.A.S. BRET NET
- S.A.S. IRIS
- SAS ABER PROPRETE HORIZON

ABER
Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros
Siège social : 4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
347 706 095 RCS RENNES

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 MARS 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et aux Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte ayant pour objet de vous exposer :

- tout d'abord, des questions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice ;

- et ensuite, des questions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire relatives à la proposition d'augmentation du capital social réservée aux salariés et effectuée dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du Travail.

1°) - DECISIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Nous vous rendons compte, tout d'abord, des comptes annuels.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera, ensuite, donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2017, l'activité de la Société a été conforme à son rôle d'animatrice de groupe et prestataire de services auprès de nos différentes filiales.

Nous enregistrons une progression de notre chiffre d'affaires de 3,90% par rapport à l'exercice précédent, nous permettant de dégager un résultat net comptable également en hausse et pour lequel une affectation vous sera proposée après l'étude de nos comptes.

Aucun évènement significatif n'est survenu sur l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous avons mis en place une convention d'assistance ainsi qu'une convention de gestion de trésorerie avec notre filiale la Société ABER PROPRETE HORIZON à compter du 1er octobre 2017.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous entendons poursuivre l'orientation donnée à notre activité.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 30 septembre 2017 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)												
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	3						66					
Montant total des factures concernées HT ou TTC					127,74	127,74		608 970	2 729	2 436		
% du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice					0,02	0,02						
% du chiffre d'affaires HT ou TTC de l'exercice								20,20	0,09	0,08		

B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												

C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, c. com art. L. 441-6 ou L. 443-1)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : ... *(préciser)* Délais légaux : ... *(préciser)*	Délais contractuels : ... *(préciser)* Délais légaux : ... *(préciser)*

Information sur le montant des prêts consentis par la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons le montant des prêts à moins de deux ans que notre Société a consentis à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant : NEANT

EXAMEN DES COMPTES DE LA SOCIETE - RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 511 233 euros contre 2 416 843 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 3,90%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 327 280 euros contre 288 940 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,26%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 966 euros contre 2 604 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,90%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 807 358 euros contre 787 363 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,53%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 56 958 euros contre 51 786 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,98%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 791 568 euros contre 720 505 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 9,86%.

Le montant des charges sociales s'élève à 310 388 euros contre 293 974 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,58%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 21 personnes contre 19 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 46 064 euros contre 59 741 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -22,89%.

Le montant des autres charges s'élève à 15 873 euros contre 26 288 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -39,61%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 031 176 euros contre 1 942 262 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,57%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 807 338 euros contre 763 521 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 5,73%.

Compte tenu d'un résultat financier de 1 595 442 euros (1 500 451 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 2 402 780 euros contre 2 263 973 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,13%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -546 euros contre -21 411 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 305 655 euros (après imputation du CICE pour 33 209 euros) contre 286 912 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 2 096 579 euros contre un bénéfice de 1 955 649 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 7,20%.

Au 30 septembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 18 202 586 euros contre 16 408 870 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,93%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2 096 579 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice .....2 096 579 euros

A titre de dividendes, pour .....472 192 euros
Soit 16,00 euros par action

Le solde, soit la somme de .....1 624 387 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élèverait ainsi à 15 245 616 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 16 125 617 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 1er avril 2018.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 472 128 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 64 euros.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement	Dividende par titre
30/09/2016	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €
30/09/2015	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €
30/09/2014	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4 313 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons l'acquisition en octobre 2016 auprès de Monsieur Jean-François HERARD des titres des Sociétés BOURGOGNE ENVIRONNEMENT et MOREL SARL ainsi que les opérations de restructuration, savoir :

- Le 24 novembre 2016 : la cession de l'intégralité de notre participation au capital de la Société MOREL SARL au profit de la SAS BOURGOGNE ENVIRONNEMENT, laquelle devenant ainsi l'associée unique de la Société MOREL SARL ;

- Le 15 février 2017 la dissolution de la Société MOREL SARL par transmission universelle de son patrimoine à la Société BOURGOGNE ENVIRONNEMENT, associée unique, avec effet rétroactif au 1er octobre 2016 ;

- et enfin, le également le 15 février 2017, le changement de dénomination sociale de la Société BOURGOGNE ENVIRONNEMENT dénommée depuis lors ABER PROPRETE HORIZON ainsi que son changement de dates d'ouverture et de clôture d'exercice social, afin d'harmoniser le fonctionnement de cette Société avec l'ensemble des Sociétés du Groupe ABER.

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nom	**ABER ATLANTIQUE**
Forme	Société à Responsabilité Limitée
Capital social	120 000 euros
Siège social	4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie (35136) SAINT JACQUES DE LA LANDE
Immatriculation	500 506 811 RCS RENNES
Activité	Nettoyage industriel
Montant de notre participation	86,67 %, soit 1 040 parts sociales sur les 1 200 parts sociales composant son capital social
Chiffre d'affaires HT au 30 septembre 2017	1 152 683 euros
Résultat net comptable au 30 septembre 2016	Bénéfice : 74 837 euros

Nom	**ABER PROPRETE AZUR**
Forme	Société par Actions Simplifiée
Capital social	1 120 000 euros
Siège social	213 rue Denis Papin - 73290 LA MOTTE SERVOLEX
Immatriculation	453 453 060 RCS CHAMBERY
Activité	Nettoyage industriel
Montant de notre participation	100 %, soit 112 000 actions composant son capital social
Chiffre d'affaires HT au 30 septembre 2017	18 085 994 euros
Résultat net comptable au 30 septembre 2017	Bénéfice : 1 209 103 euros

Nom	**ABER-PROPRETE SAPHIR**
Forme	Société à Responsabilité Limitée
Capital social	246 700 euros
Siège social	4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie (35136) SAINT JACQUES DE LA LANDE
Immatriculation	423 712 934 RCS RENNES
Activité	Nettoyage industriel
Montant de notre participation	99,92 %, soit 2 465 parts sociales sur les 2 467 parts sociales composant son capital social
Chiffre d'affaires HT au 30 septembre 2017	17 185 745 euros
Résultat net comptable au 30 septembre 2017	Bénéfice : 1 077 104 euros

Nom	**BRET NET**
Forme	Société par Actions Simplifiée
Capital social	1 000 000 euros
Siège social	4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie (35136) SAINT JACQUES DE LA LANDE
Immatriculation	322 148 230 RCS RENNES
Activité	Nettoyage industriel
Montant de notre participation	99,95 %, soit 61 474 actions sur les 61 500 actions composant son capital social
Chiffre d'affaires HT au 30 septembre 2017	21 285 666 euros
Résultat net comptable au 30 septembre 2017	Bénéfice : 1 436 114 euros

Nom	**IRIS**
Forme	Société par Actions Simplifiée
Capital social	40 000 euros
Siège social	4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie (35136) SAINT JACQUES DE LA LANDE
Immatriculation	430 312 009 RCS RENNES
Activité	Propriété, gestion et exploitation par location ou autrement de tous immeubles bâtis et non bâtis
Montant de notre participation	100 %, soit les 400 actions composant son capital social
Chiffre d'affaires HT au 30 septembre 2017	342 012 euros
Résultat net comptable au 30 septembre 2017	Bénéfice : 128 921 euros

Nom	**TOP SERVICES**
Forme	Société à Responsabilité Limitée
Capital social	120 000 euros
Siège social	4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie (35136) SAINT JACQUES DE LA LANDE
Immatriculation	378 830 541 RCS RENNES
Activité	Nettoyage industriel
Montant de notre participation	99,96 %, soit 7 497 parts sociales sur les 7 500 parts sociales composant son capital social
Chiffre d'affaires HT au 30 septembre 2017	2 026 595 euros
Résultat net comptable au 30 septembre 2017	Bénéfice : 216 922 euros

Nous vous proposons à présent de procéder, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, à l'examen de l'activité et des comptes consolidés de notre groupe.

COMPTES CONSOLIDES

- Faits majeurs de l'exercice

L'exercice est marqué par le fait qu'il s'agit de la huitième année où la Société ABER est tenue d'établir des comptes consolidés.

Le 17 octobre 2016, la Société ABER a acquis l'intégralité des actions de la Société ABER PROPRETE HORIZON (anciennement dénommée BOURGOGNE ENVIRONNEMENT), laquelle détenait une participation majoritaire de 99,70% au sein du capital de la Société MOREL SARL.

Cette acquisition portait également sur des parts résiduelles de la Société MOREL SARL lesquelles ont été transmises à la Société ABER PROPRETE HORIZON dans le cadre d'une opération de transmission universelle de patrimoine.

Il a été également procédé le 31 mars 2017 à une restructuration interne par la fusion absorption de la Société ABER PROPRETE CHARENTE par la Société ABER-PROPRETE SAPHIR avec un effet rétroactif au 1er octobre 2016.

Enfin, certaines de nos filiales ont optimisé leur implantation géographique et transféré, ouvert et/ou fermé des établissements secondaires, savoir :

- La Société ABER PROPRETE AZUR a acquis le 31 janvier 2017 un fonds artisanal auprès des époux DERUY exploité sous l'enseigne DF NETTOYAGE, à BALSIEGTES (48), Le Pont Neuf ; ce fonds a été rattaché à son établissement de MENDE (48), 7 rue de la Crète.

  Elle a également transféré son établissement secondaire situé à MONTPELLIER (34), 942 rue de l'Industrie dans de nouveaux locaux à MAGUI (34130), 429 rue Charles Nungesser le 1er février 2017.

- La Société ABER PROPRETE HORIZON a le 15 février 2017 :

  - absorbé la Société MOREL SARL par transmission universelle de son patrimoine,
  - ouvert un établissement secondaire à TALANT (21), 25 bis rue des Moulissards (ancien siège social de la Société MOREL SARL),- changer sa dénomination sociale, anciennement dénommée BOURGOGNE ENVIRONNEMENT, afin de renforcer la cohérence dans la communication,
  - et enfin a procédé au changement des dates d'ouverture et de clôture de son exercice social dans un souci d'harmonisation avec les Sociétés du Groupe.

- La Société ABER-PROPRETE SAPHIR a absorbé la Société ABER PROPRETE CHARENTE, ce qui a eu pour conséquences l'augmentation de son capital social et l'ouverture de deux établissements secondaires, le premier à SALLES SUR MER (17), 19 rue de la Pierre Taillée, ZA de l'Aubépin et le second à TONNAY-CHARENTE (17430), 80 rue du Moulin.

- Périmètre de consolidation

Au 30 septembre 2017, le périmètre de consolidation du groupe ABER comprenait les sociétés suivantes :

- Société ABER ATLANTIQUE,
- Société ABER PROPRETE AZUR,
- Société ABER PROPRETE HORIZON,
- Société ABER PROPRETE SAPHIR,
- Société BRET NET,
- Société IRIS,
- Société TOP SERVICES.

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, il est présenté ci-après le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé.

- Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2017, le Groupe s'est employé à consolider ses activités et à gagner de nouveaux marchés.

- Examen des comptes consolidés et résultats

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions du règlement 99-02 du Comité de la Règlementation comptable.

Toutes les Sociétés intégrées globalement ont clôturé leurs comptes au 30 septembre 2017 ; a ainsi été consolidée une période de 12 mois d'activité. L'exercice précédent avait également été consolidé sur une période de 12 mois d'activité.

Toutes les participations significatives dans lesquelles la Société ABER assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale vise à substituer, dans le patrimoine de la Société mère, les titres des sociétés consolidées par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs constitutifs des capitaux propres de ces mêmes sociétés. Les capitaux propres résultant sont scindés entre intérêts du Groupe et intérêts minoritaires.

Le montant des produits d'exploitation du Groupe s'élève à un montant de 61 739 958 euros contre 58 045 657 pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 37 903 605 euros contre 35 340 215 euros pour l'exercice précédent.

Les cotisations sociales et avantages sociaux s'élèvent à 6 812 581 euros contre 6 954 135 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 55 563 222 euros contre 52 117 791 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'exploitation consolidé s'élève à la somme de 6 176 736 euros contre 5 927 866 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier sur l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élève à la somme de 103 503 euros contre 140 161 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à la somme de 82 202 euros contre 37 724 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'ensemble consolidé se traduit par un bénéfice de 4 316 193 euros contre 4 097 124 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé du Groupe se traduit par un bénéfice de 4 315 552 euros contre 4 096 471 euros pour l'exercice précédent.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.



2°) – DECISIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- la participation des salariés s'élevant à 0 % du capital au 30 septembre 2017, est inférieure au seuil légal ;

- l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés s'est réunie avec un ordre du jour similaire le 27 mars 2015, il y a près de trois ans ;

- il y a donc lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Dominique GADONNEIX
Président

CERTIFIÉ CONFORME L'ORIGINAL